

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à 20 heures, le Conseil municipal de la commune d'Uzos, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie Hélène JOUANINE, Maire d'Uzos

Etaient présents : JOUANINE Marie-Hélène, DOMENGE Éric, RANGOTTE Pierre, CONDOU Geneviève, MARQUES Manuel, MOUCHEL Adeline, RODRIGUES Jean-Pierre, LOUSTAU Catherine, GILLES Cédric, TILLY Michel, MARTRES Marie-Laure, MARQUE-LOURENÇO Ana-Paula

Absents excusés : CORMY Céline donne son pouvoir de vote à JOUANINE Marie Hélène, CORMY Pauline donne pouvoir à DOMENGE Eric, DA SILVA Loïc donne pouvoir à MARTRES Marie-Laure

Secrétaire de séance : LOUSTAU Catherine

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 20 mars 2026

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026.

2. Vote des taux d'imposition 2026

Madame le maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026, et de maintenir les taux appliqués en 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **32,55 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **23,99 %**
- Taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires (TH) : **12,54 %**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme présenté par Mme Le Maire.

3. Subventions 2026 aux associations

Les propositions de subventions aux associations pour l'année 2026, examinées en commission animation, sont présentées. Les montants tiennent compte des activités proposées, des besoins exprimés et de la situation financière des associations, dans un souci d'équité et de soutien au tissu associatif local.

Les subventions 2026 sont attribuées conformément aux propositions présentées. Les règles d'attribution feront l'objet d'une révision pour 2027. **Le montant total est de 28 380€.**

4. Vote du budget primitif 2026 – Commune

Madame Le Maire rappelle les règles budgétaires d'une commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maîtriser la dette tout en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible dans le cadre des différents projets (voirie, rénovation et extension de l'école)

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement); de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

a) Section de fonctionnement pour l'année 2026

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et aux budgets annexes (Photovoltaïques et CCAS) et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 31,5% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 049 080,21 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 049 080,21 €.

Le volume total des recettes de fonctionnement comprend le report de l'excédent 2025 soit 255 686,21 € et les dépenses de fonctionnement comprennent l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau pour un montant de 255 686,21 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes prévisionnelles de la section fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 011 Dépenses de gestion courante	350 412 €	002 - Excédent brut reporté	255 686,21€
Chapitre 012 Dépenses de personnel	330 500 €	Chapitre 70 Recettes des services	55 120 €

Chapitre 65 Autres dépenses de gestion courante dont : • 28 380 € de subv. aux associations • 14 478,44 € subvention budget photovoltaïque • 5 544 € subvention budget CCAS	109 632,44 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	209 855 €
Chapitre 66 Dépenses financières	24 150 €	Chapitre 731 Impositions directes	448 402 €
Chapitre 67 Dépenses exceptionnelles	1 500 €	Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	32 457 €
Chapitre 014 Autres dépenses	10 000 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	46 000 €
Chapitre 68 Dotations dépréciations et provisions	500 €	Chapitre 76 et 77 Produits financiers exceptionnels	0 €
Total dépenses réelles	826 694,44 €	Chapitre 013 Atténuation de charges	4 500 €
023 - Virement à la section d'investissement (report)	204 750,77€	Total recettes réelles	1 049 080,21 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	17 635 €		
Total général	1 049 080,21 €	Total général	1 049 080,21 €

- La fiscalité (Recette de fonctionnement)

Les taux des impôts locaux pour 2026 restent identiques à ceux de 2025 (voté ce jour), à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **32,55 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **23,99 %**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **12,54 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **402 120 €**.

Il est à noter que certaines dotations continuent de diminuer, en particulier la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), dont le montant initialement prévu pour 2026, à savoir 13 308 € (niveau comparable à 2025), s'établit finalement à **1 654 €**.

a) Section d'investissement pour l'année 2026

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel ;

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel,

d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire ou déclaration préalable de travaux (taxe d'aménagement), la récupération de la TVA N-2, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	172 704,00 € (Dont 100 000€ pour rembourser le prêt à CT)	001 Excédent 2025 reporté	117 420,53€
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (Cavurnes – cimetière)	9 700 € <i>(Dont 4 075€ de RAR)</i>	Chapitre 10 Dotations et fonds divers	27 966,28 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	35 816,78 € (Dont avance trésorerie photovoltaïque - Rejet écriture Laurencine : RAR)	Chapitre 27 Autres immobilisations financières	8 000€
TOTAL DEPENSES HORS OPERATIONS	218 220,78 €	TOTAL recettes hors opérations	153 386,81 €
Opérations d'équipement	Eclairage public: 14 522€ Matériel mobilier: 4 300€ Travaux de voirie: 6 000€ Renovation extension école : 326 202,47 Réhabilitation ancienne décharge : 20 700 € inst module algeco recevant public : 6 000€	Chapitre 13 Subventions d'investissement	163 882,67 € (Report RAR 2025))
		Chapitre 16 Emprunt (avance remboursable)	56 290 €
		Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	204 750,77€
TOTAL DEPENSES OPERATIONS INVESTISSEMENT	377 724,47 €	TOTAL RECETTES OPERATIONS INVESTISSEMENT	424 923,44 €
Chapitre 040 Amortissements		Chapitre 040 -op. d ordre de transfert entre sections	17 635,00 €
Chapitre 041 Opération d'ordres patrimoniales	223 855,00 €	Chapitre 041 Opération d'ordres patrimoniales	223 855,00€
Total général	819 800,25€	Total général	819 800,25€

- a) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :
- Suite de la Rénovation et extension de l'école
 - Etudes pour la réhabilitation de l'ancienne décharge
 - Installation d'un bâtiment modulaire type Algeco à usage collectif près du stade
 - Eclairage Public- remplacement des luminaires type boule (réalisé en 2025)
- b) Les subventions d'investissements prévues correspondent aux soldes de celles prévues en 2024-2025, à savoir :
- **Etat (Fonds Vert)**
Pour rappel notification en 2024 : 232 929 €
Reste à réaliser en 2026 : 77 559,16€
 - **Département**
Pour rappel notification en 2024 : 80 000 €
Reste à réaliser en 2026 : 22570,51 €
 - **Communauté d'Agglomération CAPBP (Fonds de concours)**
Pour rappel notification en 2024 : 147 166 €
Reste à réaliser en 2026 : 63 753€

Les subventions demandées dans le cadre de la DETR concernant la réfection du toit de l'école et la demande du fonds européen FEDER (95 000€) n'ont pas été prévues dans le budget 2026

c) Emprunts :

Pour rappel : un emprunt à court terme de 390 000 € a été contracté en 2024 pour financer l'avance des subventions et du FCTVA.

Cet emprunt peut être débloqué au fur et à mesure de l'avancement des travaux et devra être remboursé au maximum sous 3 ans.

Un remboursement de 100 000€ a été effectué sur le budget 2025 et un remboursement de 100 000 € est prévu sur le budget 2026.

La rénovation énergétique de l'école, est éligible au dispositif d'INTRACTING de la banque des territoires / TE 64. Une avance remboursable de 56 290 € HT a été accordée au taux de 0,75% sur une durée de 11 ans.

Récapitulatif du budget primitif commune 2026

Fonctionnement :

Dépenses	1 049 080,21 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	1 049 080,21 € (dont 0,00 € de RAR)

Investissement :

Dépenses	819 800,25 € (dont 298 178,48 € de RAR)
Recettes	819 800,25 € (dont 163 882,67 € de RAR)

Madame Le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2026 de la commune est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

5. Vote BP 2026 photovoltaïque

Madame Le Maire rappelle les règles budgétaires d'une commune.

Madame Le Maire rappelle aux membres présents qu'en 2024, une demande de réaménagement de l'emprunt a été réalisée auprès de la caisse des dépôts et consignations.

a) Section de fonctionnement pour l'année 2026

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 011 Dépenses de gestion courante	6 977 €	Chapitre 70 Recettes des services	17 000 €
Chapitre 65 Autres dépenses de gestion courante	5.95 €	Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	14 478,44 €
Chapitre 66 Dépenses financières	4 299,44 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0 €
002 Report déficit de fonctionnement N-1	2 220.05 €	Total général	31 478,44 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 070 €		
Total général	31 478,44 €		

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les prestations de services effectuées pour l'entretien et la maintenance des panneaux solaires et de l'installation, les opérations d'ordres d'amortissement et le report du déficit de 2025.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la revente de la production d'électricité et à la subvention de fonctionnement du budget principal.

La section de fonctionnement du budget photovoltaïque 2026 s'équilibre à 31 478,44 €.

b) Section d'investissement pour l'année 2026

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts (dont 8 000€ remboursement avance budget commune)	24 595,00 €	001 Excédent 2025 reporté	20 995,73 €
001 – Déficit reporté	12 392,73 €	Chapitre 040 Opérations d'ordres (amortissements)	15 992 €
Total général	36 987,73€	Total général	36 987,73 €

Les dépenses d'investissement sont constituées par le remboursement de la dette (emprunt + avance remboursable au budget principal).

Les recettes d'investissement correspondent au report de l'excédent d'investissement N-1 et des écritures d'ordres d'amortissements.

La section investissement du budget photovoltaïque 2026 s'équilibre à 36 987,73 €.

Madame Le Maire propose de passer au vote.

Le Budget Primitif photovoltaïque 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

6. Composition du Conseil d'Administration et des membres du CCAS

Le Conseil municipal fixe la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions réglementaires, en veillant à l'équilibre entre membres élus et membres administrés. Il n'y a pas de limite quant au nombre et à la représentativité concernant les membres du CCAS.

Présidente : Le maire - JOUANINE Marie Hélène.

Conseil d'administration :

- 4 élus : CORMY Céline, MARQUE LOURENCO Ana-Paula, MARTRES Marie-Laure, CONDOU Geneviève
- 4 administrés : JAMROZ Laurence, DA SILVA Josiane, MARQUE Alain, DOMENGE Nathalie

Les membres du CCAS : DOMENGE Eric, LANOUGUERE Béatrice, LOUSTAU Catherine

La composition du Conseil d'Administration et des membres du CCAS est approuvée.

7. Vote du Budget Primitif 2026 – CCAS

Le budget primitif 2026 du CCAS est présenté. Il est exclusivement constitué d'une section de fonctionnement, financée principalement par la subvention communale et l'excédent antérieur, et destiné au financement des actions sociales.

a) Section de fonctionnement pour l'année 2026

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 011 Dépenses de gestion courante	7 800,20 €	Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	5 544 €
Total général	7 800,20 €	002 Excédent 2025 reporté	2 256,20 €
		Total général	7 800,20 €

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Budget Primitif CCAS 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

8. Composition des commissions communales

La composition des différentes commissions communales est présentée et actualisée afin de permettre un fonctionnement efficace et une répartition équilibrée des élus au sein des instances de travail municipales.

Le maire est membre de droit de l'ensemble des commissions.

ADMINISTRATION/RH : Marie Hélène JOUANINE, Loïc DA SILVA, Adeline MOUCHEL

FINANCES-BUDGET/GESTION ACHATS : Marie Hélène JOUANINE, Éric DOMENGE, Loïc DA SILVA, Adeline MOUCHEL, Jean-Pierre RODRIGUES

VOIRIE/URBANISME/TRANSITION ÉNERGETIQUE : Marie Hélène JOUANINE, Pierre RANGOTTE, Éric DOMENGE, Pauline CORMY, Manuel MARQUES, Adeline MOUCHEL, Michel TILLY

TRAVAUX/ ENTRETIEN DES BATIMENTS/SÉCURITÉ-SURETÉ : Marie Hélène JOUANINE, Éric DOMENGE, Pierre RANGOTTE, Pauline CORMY, Manuel MARQUES, Michel TILLY

ANIMATION : Marie Hélène JOUANINE, Céline CORMY, Geneviève CONDOU, Éric DOMENGE, Pauline CORMY, Manuel MARQUES, Michel TILLY

COMMUNICATION : Marie Hélène JOUANINE, Geneviève CONDOU, Pauline CORMY, Cédric GILLES,

VIE SCOLAIRE/CANTINE : Marie Hélène JOUANINE, Geneviève CONDOU, Cédric GILLES, Ana-Paula MARQUE-LOURENÇO, Marie-Laure MARTRES, Adeline MOUCHEL

Il est décidé de créer une nouvelle commission « **PATRIMOINE** » qui sera composée d'élus et administrés.

La composition des commissions communales est approuvée.

9. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein des organismes et syndicats extérieurs, permettant à la commune d'Uzos d'être représentée au sein des différentes instances partenariales.

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

- **Secrétaires** : Géraldine DUCOURNAU, Laura NAVARRO
- **Elu** : Céline CORMY

SMEP de la région de Jurançon (Syndicat Mixte de l'Eau Potable) :

- **Titulaires** : Marie-Hélène JOUANINE, Pauline CORMY
- **Suppléants** : Céline CORMY, Manuel MARQUES

CENTRE DE LOISIRS de NARCASTET :

- **Titulaires** : Cédric GILLES, Ana-Paula MARQUE-LOURENÇO
- **Suppléants** : Adeline MOUCHEL, Marie-Laure MARTRES

Maintien à Domicile (MAD) – Aressy

- **Titulaires** : Marie-Laure MARTRES
- **Suppléants** : Geneviève CONDOU

Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :

- **Titulaire** : Marie Hélène JOUANINE
- **Suppléant** : 1^{er} adjoint - Eric DOMENGE

Conférences de la CAPBP

- Environnement - Energies - Déchets - Eau – Assainissement
 - **Titulaire** : Marie Hélène JOUANINE
 - **Suppléant** : Pierre RANGOTTE
- Développement Economique et Attractivité du Territoire- Tourisme
 - **Titulaire** : Marie Hélène JOUANINE
 - **Suppléant** : Adeline MOUCHEL

- Service à la population-Proximité - Sport – Culture
 - **Titulaire** : Marie Hélène JOUANINE
 - **Suppléant** : Jean-Pierre RODRIGUES
- Voirie-Mobilité-Grands travaux - Urbanisme- Habitat
 - **Titulaire** : Marie Hélène JOUANINE
 - **Suppléant** : Eric DOMENGE
- Finances-Administration générale
 - **Titulaire** : Marie Hélène JOUANINE
 - **Suppléant** : Adeline MOUCHEL

Les représentants de la commune dans les organismes extérieurs sont désignés.

10. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant la nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs à la suite des nouvelles élections municipales ;

Propose une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs par la Direction Départementale des Finances Publiques

La liste présentée comprend des contribuables répondant aux conditions requises, à savoir :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant UE
- Être inscrit sur les listes électorales de la commune d'Uzos
- Être familiarisé avec les circonstances locales

La liste est la suivante :

Titulaires :

- BECH Michèle
- CAVAILLES VERONIQUE
- GUILHAUMA Bernard
- IRATCHET Jean-Pierre
- LARRAS André
- MARQUE ALAIN

Suppléant :

- DA SILVA Josiane

Après avoir entendu Madame Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal d'Uzos :

- **ACCEPTE** la liste proposée pour la CCID d'Uzos
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques.

11. Point Travaux / Extension école

Un avenant au marché CANCE concernant les travaux de l'école est présenté. Cet avenant vise à intégrer des ajustements techniques rendus nécessaires par l'avancement du chantier, sans remise en cause du marché.

Avenant N°1 – Lot n°4 – Menuiseries extérieures – serrurerie- CANCE

Madame Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 6 septembre 2024, le conseil municipal attribuait le lot n°04 à l'entreprise CANCE pour un montant de **94 858,08 € HT** soit **113 829,70 € TTC**.

Il convient de procéder à un avenant n°1 afin de prendre en compte le devis NY25-11-120 ind 2 du 23/04/2026 détaillant divers moins-values et plus-values concernant le lot n°04 comme le prévoit l'entreprise CANCE :

Moins-values :

- Modification du projet avec suppression de la passerelle et suppression de l'accès sur la place
- Dépose portail prestation ôtée car réalisée par maçon
- Adaptation changement système climatisation

Plus-values - Travaux supplémentaires :

- Prestation auvent supprimée au lot 03 BCA et demandée au présent lot
- Adaptations des menuiseries sur site – Limiteurs d'ouverture

Pour un total en plus-value de **+ 399,62 €HT**

Après avoir entendu Madame Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 du lot n°04 pour un montant de **+ 399,62 € HT** soit **+ 479,55€ TTC**
- **ACCEPTE** le nouveau montant du marché lot n°04 de **95 257,70 € HT** soit **114 309,25 € TTC**
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°04 – Menuiseries extérieures – serrurerie – CANCE du marché de travaux de rénovation et d'extension de l'école.

12. Création d'une ACCA sur la commune d'Uzos

Le projet de création d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) sur la commune d'Uzos est présenté. Il est rappelé que cette création est soumise au respect des procédures réglementaires, notamment la consultation des propriétaires et la réalisation d'une enquête publique.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au lancement de la procédure de création de l'ACCA.

13. Demandes d'autorisations diverses

Plusieurs projets privés et demandes sont examinés par le Conseil municipal dans le cadre des questions diverses, notamment en matière d'activités commerciales et d'animations locales.

- **Installation d'un commerce de fleurs itinérant** : le Conseil municipal étudie la demande d'un professionnel souhaitant s'installer de manière itinérante, notamment le dimanche matin au centre commercial, dans le respect des règles d'occupation du domaine public et de la cohérence avec les commerces existants.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'installation d'un commerce de fleurs itinérant, sous réserve du respect des conditions fixées par la commune.

- **Projet de licence type 3 / licence de débit de boissons** : le Conseil municipal examine une demande émanant d'un particulier, relative à l'obtention d'une licence 3 permettant la vente de boissons dans le cadre d'un projet associatif et événementiel. Les élus rappellent la réglementation en vigueur et l'impact potentiel sur l'activité économique locale. De plus, il est rappelé que la commune ne détient pas de licences

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite favorable à la demande de licence de débit de boissons.

14. Informations diverses

- **Réhabilitation décharge dite d'Uzos (Etudes)**

Réunion de lancement étude réhabilitation de la décharge d'Uzos est prévue le vendredi 29 mai à 10h00 à la mairie d'Uzos

- **Travaux rénovation école**

Les travaux reprendront à compter du 10 juin. Les réunions de chantier se tiendront de nouveau, chaque mercredi à 16 h.

- **Lotissement des Peupliers**

Les travaux d'enrobé de la voirie sont en cours, rue des Carolins.

- **Centre social Cap de Tout de Mazères-Lezons**

Le centre social Cap de Tout de Mazères-Lezons rencontre d'importantes difficultés financières. Plusieurs réunions du comité des financeurs se sont tenues et d'autres sont programmées au cours du mois de mai.

- **Droit à la formation des élus**

L'Association des Maires et Présidents de Communauté des Pyrénées Atlantiques (ADM64) propose un pack atelier pour tous les élus. La commune d'Uzos a adhéré à ce pack atelier pour un coût annuel de 150 € (tarif du 1/01 au 31/12). Chaque élu peut ainsi consulter les sessions sur le site ADM64 et s'inscrire à une formation.

- **Evènements à venir**

La cérémonie du 8 mai est prévue à 11h30 au monument aux morts et sera suivi par un apéritif à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 45 minutes.

Madame Le Maire,



Et les membres du conseil municipal

